



## Prestation compensatoire et pension alimentaire

Par **platiau\_old**, le **12/09/2007** à **15:09**

divorcé depuis deux ans et ayant deux enfants en garde alternée issus de ce mariage, mon ex épouse a-t-elle le droit de demander une pension compensatoire à l'heure actuelle alors qu'elle n'en avait pas fait la demande à l'heure du divorce.

nb: mes revenus sont de 2300 euros et les siens sont de 1400 euros auxquels s'ajoutent les 1600 euros de son nouveau mari (remariage depuis un an);

il n'y a pour l'instant pas de pension alimentaire et je désire savoir s'il est possible pour elle d'en faire la demande à présent

merci d'avance